



DEJEPS NATATION COURSE

DIPLÔME DE NIVEAU III DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DES SPORTS
FORMATION D'ENTRAÎNEUR EN NATATION COURSE

Le métier

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation course", réalise de manière autonome des interventions dans le champ de l'entraînement et de son préalable, l'enseignement disciplinaire.

Ces interventions consistent à :

- concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif ;
- initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, de développement sportif ;
- enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel
- conduire des actions de formation.

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaire de l'Attestation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Exigences préalables à l'entrée en formation (Sont dispensés les titulaires du PSE1 ayant soit le BF3 natation course au moins ou le BF4 triathlon ayant une expérience de 200 heures en natation course sur les 3 dernières années ou les MF1 de la FFESSM)	Epreuve ou test ou expérience	Attestation de réussite	Dispense
		PSE1	PSE1
	Test de sécurité	Attestation réussite du DTN	- BNSSA - BPJEPS AA et AAN - BEESAN - BEES 1er natation sportive
	Niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : - Pass'compétition (natation course – DTN FFN) - Pass'compétition (Nage avec palmes – DTN FFESSM) - Pass'compétition (natation handisport – DTN FFH)	- Sportif de haut niveau
	400 m 4 nages	Attestation de réussite du DTN	- Sportif de haut niveau
	Performance en Natation course ou en nage avec palmes (selon grille : annexes arrêté du 15 mars 2010)	Attestation de réussite du DTN	- Sportif de haut niveau
	Expérience pédagogique de 800 heures	Attestation du DTN justifiant une expérience pédagogique de 800 heures au cours des 3 dernières années	- Sportif de haut niveau - BPJEPS AAN + 200 heures d'expérience - BEESAN et BEES 1 ^{er} degré natation sportive - BF2 + 200 heures d'expérience

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du CREPS ou envoyé sur demande. Ce dossier imprimé, complété et accompagné des pièces requises doit être adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ou déposé au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.



Toute l'actualité de nos formations sur:
<http://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/>



Epreuves d'entrée en formation

Les épreuves de sélection

Epreuve 1 : rédaction de courriers permettant de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit.

Epreuve 2 : à partir d'un texte, rédiger une synthèse et développer une idée forte. 2h

Epreuve 3 : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel.

Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer par oral. 30 minutes au maximum.

Contenu et déroulement de la formation

4 Unités Capitalisables

UC1

Concevoir des projets d'action en natation

UC2

Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en natation

UC3

Conduire une démarche de perfectionnement en natation

UC4

Encadrer les activités de la natation en sécurité

Alternance : Mise en situation pédagogique au sein d'une ou plusieurs structures de stage.

Relation formateur-stagiaire-tuteur (accompagnement, évaluation du stagiaire).

Tarif et financement de la formation (Tarifs disponibles sur demande de devis personnalisé)

Vous êtes salarié dans une association sportive

L'OPCA de votre employeur peut prendre en charge votre formation.

Vous êtes demandeur d'emploi

Votre formation peut être financée en totalité par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, dans la limite des places disponibles

Obtenir un financement, l'affaire de tous mais surtout la vôtre !

Vous êtes salarié dans le secteur privé

Vous pouvez faire une demande de congé individuel de formation, sous réserve de l'accord de votre employeur.

Vous prenez en charge les frais pédagogiques

Le paiement des frais pédagogiques s'effectue sur 3 échéances trimestrielles

D'autres possibilités de financement sont envisageables selon votre situation, renseignez-vous auprès du CREPS.

Hébergement-restauration

Des chambres peuvent être réservées dans les résidences du CREPS.

Réservations : remy.fabre@creps-toulouse.sports.gouv.fr.

Achat des tickets repas auprès de l'accueil du CREPS.

CREPS TOULOUSE MIDI-PYRENEES

Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives

1 Avenue Edouard Belin

BP 84373

31055 TOULOUSE Cedex 4

☎05.62.17.90.00 📠05.62.17.90.19

LES RESPONSABLES

Cyrille TRONCHE - Responsable Pédagogique
cyrille.tronche@creps-toulouse.sports.gouv.fr



Cécile BERJEAUD - Responsable administrative
cecile.berjeaud@creps-toulouse.sports.gouv.fr



CREPS Toulouse Midi Pyrénées

Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives

